





### BABILLARD D'INFORMATION



## **ÉCHÉANCES DE TAXES 2023**

27 mars
12 mai
27 juin
14 août
29 septembre
14 novembre

### LIGNE D'URGENCE

Pour toute *situation urgente en lien avec la Municipalité* en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, composez le 418 898-2812, poste 302.

Ex.: bris d'eau, branche cassée sur la voie publique, etc.



## NOUVEAU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

Extrait du Règlement 2023-197 concernant le stationnement adopté le 13 juin 2023 en **pages 4 et 5** du journal municipal.

#### RAPPEL PERMIS D'ARROSAGE

Du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre

L'arrosage est permis entre 19 h et 22 h pour les jours suivants :

- Numéros civiques pairs: mardi, jeudi et samedi;
- Numéros civiques impairs: mercredi, vendredi et dimanche.

Pour une nouvelle pelouse ou pour un besoin particulier en arrosage, vous devez <u>obligatoirement</u> obtenir **un permis délivré par la Municipalité.** 

Faites-en la demande en vous présentant au bureau municipal ou en téléphonant au 418 898-2812, poste 300.



### BARILLARD D'INFORMATION





## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

22 août 12 septembre 10 octobre 14 novembre 12 décembre

Les séances ont lieu au Pavillon de l'Amitié (140, rue Saint-Jean-Baptiste) à compter de 20 h.

## AVIS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DATES DE TOMBÉE

Les dates pour nous faire parvenir votre article pour les prochains journaux municipaux sont les suivantes:

15 septembre, 17 h 15 novembre, 17 h

Tout texte reçu après ces dates ne sera pas publié dans le journal du mois suivant.



# VACANCES INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Veuillez noter que Mme Julie Lemieux sera **absente du 31 juillet au 11 août 2023**. Aucune demande (permis ou autre) ne sera traitée durant cette période.

Mme Lemieux sera de retour le mardi 15 août.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT 2023-197 CONCERNANT LE STATIONNEMENT

#### RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT SUR LES CHEMINS PUBLICS

#### Article 8

Le stationnement est interdit au-delà de la période indiquée par une signalisation.

Le stationnement sur le chemin public est interdit pour une période de plus de 90 minutes, entre six (6) heures du matin et vingt-trois (23) heures pour les véhicules suivants :

- un véhicule ou un ensemble de véhicules routiers dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4 500 kg ou plus;
- un véhicule récréatif d'une longueur supérieure à 6 mètres;
- une remorque;

sur les rues municipales suivantes :

- ♦ Villeray;
- Du Verger;
- ◆ Des Buissons;
- Saint-Jean-Baptiste;
- ◆ La Noraye;
- ◆ Gauvreau;
- ♦ D'Artigny;

- ◆ Louis-Bertrand Nord;
- ♦ Rouleau;
- ◆ Des Forges;
- ♦ Béland;
- Dumont;
- Drapeau;
- ◆ Gagnon;

- Verreault;
- ♦ D'Auteuil;
- ◆ Talbot;
- Notre-Dame;
- ◆ Du Quai;
- ◆ De la Savane.

Cette limitation de 90 minutes ne s'applique pas aux véhicules énumérés précédemment si ceux-ci ne peuvent être stationnés sur la propriété privée où s'effectuent des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement de terrain.

#### STATIONNEMENT DE NUIT PROHIBÉ

#### Article 9

- Le stationnement est interdit sur les chemins publics de la Municipalité, à tous les types de véhicules, pendant la période du premier (1<sup>er</sup> novembre au quinze (15) avril inclusivement de chaque année, entre vingt-trois (23) heures et six (6) heures du matin;
- Du 16 avril au 31 octobre, le stationnement de nuit, entre vingt-trois (23) heures et six (6) heures du matin, est interdit sur les chemins publics de la Municipalité pour tous les véhicules suivants :
  - un véhicule ou un ensemble de véhicules routiers dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4 500 kg ou plus;
  - un véhicule récréatif d'une longueur supérieure à 6 mètres;
  - une remorque;

sur les rues municipales suivantes :





- Villeray;
- Du Verger;
- Des Buissons;
- Saint-Jean-Baptiste;
- ◆ La Noraye;
- ◆ Gauvreau;
- ◆ D'Artigny;

- ◆ Louis-Bertrand Nord;
- ◆ Rouleau;
- Des Forges;
- ♦ Béland;
- ◆ Dumont;
- Drapeau;
- ◆ Gagnon;

- Verreault;
- ♦ D'Auteuil;
- ◆ Talbot;
- Notre-Dame;
- ◆ Du Quai;
- De la Savane.

#### STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

#### **Article 10**

Il est interdit de se stationner ou de s'immobiliser dans un espace de stationnement réservé aux personnes handicapées.

#### **INFRACTIONS ET PÉNALITÉS**

#### **Article 11**

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction.

#### Article 12

Le conseil autorise, de façon générale, tout agent de la paix à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

Le conseil autorise de plus, de façon générale, tout officier autorisé à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement concernant le stationnement et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application de toute disposition du présent règlement concernant le stationnement.

#### Article 13

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 250,00 \$.

#### Article 14

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Le délai pour le paiement des amendes et de frais imposés en vertu du présent règlement, et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits par le tribunal, sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q., c. C-25.1).

#### Article 15

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

Afin de consulter le règlement dans son entièreté, rendez-vous sur le site Web de la Municipalité dans la section Affaires municipales  $\rightarrow$  Règlements municipaux  $\rightarrow$  Sécurité publique.



## AVIS PUBLIC D'entrée en vigueur

## Règlement 2023-195 Règlement 2023-195 relatif à la démolition d'immeubles

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté, à sa séance du 9 mai 2023, le règlement 2023-195 ayant pour objet la démolition d'immeubles. Le règlement 2023-195 est entré en vigueur le 19 mai 2023 à la suite de l'obtention du certificat de conformité La MRC de Rivière-du-Loup.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal (141, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte) aux jours et heures d'ouverture du bureau au public, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à L'Isle-Verte, ce vingt-deuxième jour de juin de l'an deux mille vingt-trois.

Reneit Randal

Directeur général et greffier-trésorier

Pour consulter le Règlement 2023-195 relatif à la démolition d'immeubles, rendez-vous sur le site Web de la Municipalité dans la section Affaires municipales  $\rightarrow$  Règlements municipaux  $\rightarrow$  Urbanisme.



## **CHRONIQUE URBANISTIQUE**

Dans le dernier journal municipal, je vous ai présenté deux sujets qui ont fait l'objet de plusieurs avis, soit les abris d'hiver et l'entretien des terrains. Je remercie les gens qui ont collaborés à respecter ces normes. Je tiens à vous rappeler que l'entretien des terrains est une priorité pour la Municipalité de L'Isle-Verte. Je vous demande, à tous, votre collaboration.

Aujourd'hui je vous présente un sujet qui cadre bien avec l'entretien des propriétés, c'est-à-dire **la finalité des travaux.** 



#### **FINALISATION DES TRAVAUX**

Vous avez effectué votre demande permis, celui-ci a été accordé et vous débutez vos travaux. C'est très bien, mais n'oubliez pas que le permis est délivré pour une certaine période de temps, ce qui signifie que les travaux doivent être terminés à la fin de ladite période. Le permis devient caduc si les travaux ne sont pas terminés avant l'échéance.

Voici le libellé du règlement de zonage 2009-89:

#### 10.1.6 Délai de réalisation des aménagements

L'aménagement de l'aire libre d'un terrain doit être réalisé dans un délai de 24 mois, calculé à partir de la date d'émission du permis de construction.

Voici maintenant deux extraits du règlement relatifs aux permis et certificats 2010-95:

#### 4.7 Causes d'invalidité du permis

Un permis de construction devient nul et sans effet si l'une ou plusieurs des situations suivantes se rencontrent:

- 1° les travaux de construction n'ont pas débuté dans un délai de 90 jours de la date de l'émission du permis;
- 2° les travaux sont interrompus pendant une période continue de 6 mois;
- 3° les travaux relatifs à la finition extérieure du bâtiment ne sont pas terminés dans un délai de 12 mois de la date de l'émission du permis;
- 4° le bâtiment n'est pas entièrement terminé dans un délai de 24 mois de la date de l'émission du permis. Toutefois, lorsque les travaux de construction sont d'une envergure telle que ledit délai ne peut être respecté, un nouveau permis peut être émis en conformité des déclarations faites lors de la demande.

#### 5.6.3 Dans les autres cas (certificat de rénovation et autres)

L'inspecteur émet un certificat pour une période n'excédant pas 1 an, calculée à partir de la date de sa délivrance. Une fois expiré le délai mentionné au certificat, celui-ci devient nul.

Un exemple pour illustrer le tout:

Il arrive fréquemment que la pose du revêtement extérieur sur un bâtiment s'échelonne sur une très longue période, voire plusieurs années. Toutefois, en vertu des règlements présentés ci-haut, nous ne devrions pas voir sur le territoire de la Municipalité des bâtiments qui n'ont pas

de revêtement extérieur (pare-vapeur latté) au-delà de la durée du permis. Le revêtement se doit d'être terminé à l'échéance du permis.

Prenez note que mes prochaines interventions seront en lien avec cet article.

Dans une parution ultérieure du journal municipal, je vous parlerai des clôtures, murs et haies.

*Julie Lemieux Inspectrice en bâtiment et en environnement* 





Il vous est déjà arrivé que votre bac n'ait pas été ramassé lors d'une collecte bien que celui-ci était plein?

Afin d'éviter cette situation, assurez-vous que:

- le bac mis au chemin correspond bien à celui collecté durant la semaine;
- le bac a été placé en bordure de rue <u>avant le passage du camion</u> (idéalement la veille, après 20 h);
- le bac est bien fermé et rien ne dépasse de celui-ci;
- le bac n'est pas endommagé (les bacs ayant un couvercle cassé ou une roue manquante ne sont pas ramassés);
- les matières ne sont pas trop compressées et prises à l'intérieur du bac;
- aucun objet ou véhicule ne bloque l'accès au bac;
- aucun matériau de construction ni matière dangereuse ne se trouve dans votre bac à ordures (ceux-ci doivent être apportés à l'écocentre).

Enfin, n'oubliez pas de retirer votre bac du chemin, au plus tard 12 heures après la collecte.





### **VENTES DE GARAGE**

La deuxième période de ventes de garage permise sur le territoire de L'Isle-Verte se déroulera du 15 au 25 août inclusivement. La Municipalité vous offre de nouveau une opportunité de visibilité! Saisissez votre chance en nous contactant au bureau municipal pour vous inscrire (vous avez jusqu'au 7 août pour vous manifester).

Lors de votre vente de garage, veuillez aussi tenir compte du règlement de zonage 2009-89. Par exemple:

- le terrain où se déroule la vente et les produits mis en vente doivent appartenir au même propriétaire;
- les produits peuvent être localisés dans les cours avant, latérales ou arrière sous réserve de ne pas empiéter sur une bande de sol de 3 mètres, calculée à partir des lignes de terrain;
- seuls des comptoirs de vente peuvent être érigés afin d'y exposer les produits. Toutefois, lesdits comptoirs peuvent être protégés des intempéries par des auvents de toile ou autres matériaux similaires supportés par des poteaux.

Pour plus de détails, venez consultez la version papier du règlement directement au bureau municipal ou utilisez le lien suivant et rendez-vous à la section 8.2.1.7 (p.70): <u>Ventes de garage</u>.

Vous aimez faire de jolies trouvailles à petit prix tout en profitant du soleil? Rendez-vous à ces deux adresses aux dates et aux heures suivantes:

80, rue Talbot 19 et 20 août de 9 h à 17 h

51, rue du Seigneur-Côté 15 au 25 août de 10 h à 17 h





### **RETOURS**

## Nettoyage des berges et distribution de plants d'arbres Jeux gonflables, jeux géants, coin lecture, souper hotdog, musique et feu extérieur: vous avez été

C'est le samedi 3 juin que ce sont déroulés deux événements annuels à L'Isle-Verte: le nettoyage des berges et la distribution de plants d'arbres.

L'effort collectif a permis de retirer de nos rives plusieurs déchets dont du bois de construction, des canettes, des bouteilles, des ustensiles, des flacons d'huile à moteur et des pneus. Merci à toutes les personnes présentes d'avoir fait une différence pour notre environnement!



En ce qui concerne les 200 plants d'érables rouges, d'érables à sucre et de bouleaux jaunes qui étaient disponibles, ceux-ci ont été adoptés rapidement par une quarantaine de personnes lors de la distribution!

Nous voulons prendre le temps de remercier le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) qui a fourni les plants gratuitement ainsi que l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) en collaboration avec certains groupements forestiers de la région qui ont veillé à leur distribution.

### Fête nationale

Jeux gonflables, jeux géants, coin lecture, souper hotdog, musique et feu extérieur: vous avez été nombreux à venir profiter des activités offertes pour souligner la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin dernier! Merci à nos bénévoles d'avoir contribué au succès de l'événement. On se dit à l'an prochain!



## **TERRAIN DE JEU**

C'est depuis le 27 juin que Lollipop, Popcorn, Smoothie, Tulipe, Abeille et Tournesol organisent des activités pour les enfants qui fréquentent le terrain de jeu à L'Isle-Verte. Merci pour le bon travail que vous faites auprès des enfants!



## Vie communautaire

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ROBERTINE-BARRY

De nouveaux livres, prêts à être emprunter, sont arrivés à la bibliothèque! Pendant la saison estivale, nous sommes ouverts le mercredi de 19 h à 20 h. Passez-nous voir!



Le retour à l'horaire régulier se fera à partir de la semaine du 18 septembre. Nous serons alors ouverts le mercredi de 19 h à 20 h et le jeudi de 13 h à 15 h.

## JEUX POUR AÎNÉS

Pour souligner la fin de la première édition des Cafés-Ludo, le Centre d'entraide l'Horizon nous a permis d'acquérir des jeux pour nos aînés. Il est donc possible pour ceux-ci d'emprunter les jeux suivants: un ensemble qui combine curling et shuffleboard, Puissance 4 et Chromino. Pour en faire l'emprunt, contactez notre Coordonnatrice des loisirs au bureau municipal (418 898-2812, poste 306).



## **CABANES À LIVRES**

Avez-vous remarqué que les cabanes à livres étaient de retour dans la Municipalité? Elles sont situées au bureau municipal, au parc du Mémorial et au parc Samuel-Côté. Avez-vous eu l'occasion de découvrir ce qu'elles contiennent? Vous y trouverez des livres en tout genre et pour tous les âges!

Qu'est-ce qu'une cabane à livre? C'est une minibibliothèque qui offre gratuitement des livres en libre-service. Vous pouvez donc, en tout temps, prendre un livre ou en déposer pour le plaisir des autres lecteurs. Nous comptons sur vous pour en prendre soin!

#### **POPOTE ROULANTE**

Le service de popote roulante est de retour pour les aînés de L'Isle-Verte, et ce, depuis le début du mois de juillet!



## Vie communautaire









## LA FONDATION DU PATRIMOINE DE L'ISLE-VERTE VOUS INFORME

C'est à la Cour de circuit le jeudi le 22 juin, en formule 5 à 7, qu'avait lieu le lancement de la





Une quarantaine de personnes ont partagé le mocktail de l'amitié dans une ambiance festive. Soulignons la présence de *Madame Christine Malenfant*, de Caisse Desjardins de Viger et Villeray, commanditaire de l'événement, *Monsieur Gérald Dionne*, représentant de la MRC, *Monsieur Pierre Dion de Classique de golf Barlettes et leurs amis*, *Monsieur Martin Émond* de April Super Flo, *Madame Suzanne Marquis* représentante de la Municipalité et la Fabrique. Quelques résidents de L'Isle-Verte ont répondu également à l'invitation. *Madame Amélie Dionne*, députée de l'Assemblée nationale du Québec fut invitée à prendre la parole. Elle nous a encouragés à poursuivre notre mission dans la communauté.

Nos artistes *Doris et Michel* ainsi que *Trycia et Roy*, qui seront en spectacle au cours de l'été, étaient présents. Nos exposant.es, *Patrick Lavallée*, *sculpteur* et *Denise Beaulieu*, *photographe* se sont également joints à nous.

Dans une mise en scène fort originale, la juge Apoline La Cloche\* (Annick Pelletier) a revêtu la toge et mis en accusation l'équipe des bénévoles, qui a dû justifier sa programmation. Chacune a plaidé sa cause et obtenu la clémence de la Cour. La présentation a amusé l'auditoire qui s'est vu offrir d'alléchantes bouchées du *Marché des Îles*.

## **CONCERT PARTICIPATIF**

Dimanche dernier, le 9 juillet, avait lieu à l'église de L'Isle-Verte, le « Concert participatif » au profit de la fabrique. Grâce à la contribution de *Classique de Golf des Barlettes et leurs amis*, la Fondation du patrimoine a pu faire équipe avec les marguillers pour présenter ce concert du trio « *Cousin, Cousines ». Françoise, Marcelle et Rémi* ont livré une belle performance devant un public en majorité de l'extérieur de notre paroisse. Plusieurs ont apprécié la formule et ont chanté avec joie les airs connus. Ils ont pu admirer l'architecture de notre église patrimoniale. C'est près de cent cinquante billets qui ont été vendus pour cette prestation. Rappelons que tous les profits iront dans les coffres de la fabrique. Même si les besoins sont grands, la Fondation est heureuse de contribuer à la conservation de notre église patrimoniale.

SURVEILLEZ LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR SUIVRE NOTRE PROGRAMMATION ESTIVALE. Elle est également disponible sur le site internet de la fondation au **courdecircuit.ca** 

## Vie communautaire



Des nouvelles de votre conseil de Fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte.

Tout d'abord, une erreur s'est glissée dans l'article paru dans le journal municipal de juin. En ce qui concerne les membres de la Fabrique, nous aurions dû lire : M. Jean-François Melançon, curé (desservant 16 paroisses) et M. Stéphane Dubé, marguillier.

À L'Isle-Verte, nous sommes riches d'un patrimoine bâti par nos ancêtres. C'est pourquoi un partenariat s'est établi avec le ministère de la Culture et des Communications de Rimouski, le conseil municipal de L'Isle-Verte, la MRC de Rivière-du-Loup et le groupe Entraidant ainsi que le conseil de Fabrique pour présenter une étude de requalification de l'église Volet 1 au Conseil du Patrimoine religieux du Québec. Par résolution adoptée au Conseil municipal le 9 mai 2023, se lisent comme suit : <u>Avis d'intention de la municipalité au sujet de l'église de la Décollation de St-Jean-Baptiste</u> (23.05.3.12 et 23.05.3.13). Le document a été envoyé le 19 mai 2023 en

vue d'une réponse d'ici septembre 2023, si le projet de requalification pour étude est accepté. Le conseil de Fabrique souhaite que ce projet se réalise dans le but d'offrir des services et des soins dans l'église, tout en conservant

notre lieu de culte. Ce serait une première au Québec!

Grâce à la Classique de golf les Barlettes et leurs amis, un concert participatif a eu lieu le 9 juillet 2023, organisé par Mme Françoise Dubé, présidente de la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte. Une somme de 2 780 \$ a été recueillie et remise à la Fabrique. Une excellente prestation de la part de Mme Dubé, de Mme Marcelle Beaulieu et de M. Rémi Beaulieu. Également, M. Claude Girard, organiste, a fait vibrer notre orgue. Ce fut très apprécié du public présent.

Un petit rappel concernant la capitation: il est toujours temps au cours de l'année de participer au financement de votre Fabrique.

Merci de votre attention.

Suzanne Marquis, présidente Fabrique de L'Isle-Verte

#### Un brin d'histoire

Connaissez-vous les noms et les poids des trois cloches de l'église?

Jean-Baptiste — 1441 lb ⊕ Zacharie — 1100 lb (remplacée en 1952) ⊕ Élizabeth — 706 lb

Le 27 octobre 1898, Monseigneur André-Albert Blais, évêque de Rimouski, est à L'Isle-Verte pour bénir et consacrer trois cloches pour l'église de cette paroisse. M. Alphonse Rioux, entrepreneur de Trois-Pistoles, construit le beffroi et y installe les cloches. Ces cloches ont été fondues par M. Adolphe Havard de Villedieu-les-Poèles, en Normandie. Elles ont été achetées aux frais de la Fabrique et installées au moyen d'une souscription des paroissiens. Les notes des cloches sont : Sol, La, Si.

Source: L'église de L'Isle-Verte, D'Auteuil, Lorenzo, 12 octobre 1980, p. 14-15.









## Villa Rose des Vents LOGEMENTS À LOUER

De 3 pièces ½, spacieux et bien éclairés La Résidence est entièrement giclée.

- Un système de sécurité: fixe dans chaque appartement et un mobile sont tous les deux reliés à une centrale.
  - Nous offrons deux repas par jour : diner et souper.
  - Nous faisons le **ménage et le lavage :** une fois par semaine.

Pour plus d'informations ou pour une visite

Composer le : 418 898-2152 poste 1

Nancy se fera un plaisir de répondre à votre appel.



## AVIS DE MODIFICATION D'UNE ZONE DE CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS DANS LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE LA BAIE-DE-L'ISLE-VERTE

Pour des raisons de sécurité publique et de conflit d'usage, il est désormais interdit de chasser dans l'étang sud-ouest du secteur du Marais-de-Gros-Cacouna de la réserve nationale de faune (RNF) de la Baie-de-L'Isle-Verte. Cette zone de chasse n'est plus permise en raison de la proximité aux sentiers pédestres qui sont accessibles au public durant la période de chasse. L'interdiction est en vigueur dès la prochaine période de chasse de 2023.

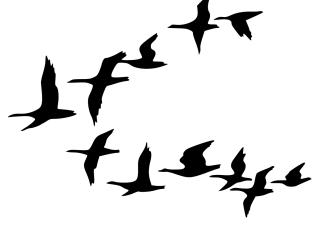
D'autres aires désignées de la RNF de la Baie-de-L'Isle-Verte demeurent propices à la chasse aux oiseaux migrateurs. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) : *Réserve nationale de faune de la Baie-de-L'Isle-Verte*.

La RNF de la Baie-de-L'Isle-Verte a été créée en 1980 par ECCC afin de protéger le marais intertidal à spartine de L'Isle-Verte et les habitats côtiers qui sont importants pour la sauvagine, notamment pour le canard noir, et d'autres espèces animales. Le secteur du Marais-de-Gros-Cacouna a été désigné et fait maintenant partie de la RNF depuis 2020.



Environnement et Changement climatique Canada Environment and Climate Change Canada





## <u>Vie communautaire</u>

## REPRISE DES ACTIVITÉS AUX CADETS DE L'AIR DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Tu as entre 12 et 18 ans et tu veux participer à une multitude d'activités divertissantes, stimulantes et valorisantes? L'Escadron 282 Rivière-du-Loup propose aux jeunes habitants dans la grande région de Kamouraska - Rivière-du-Loup - Témiscouata - Les Basques une foule d'activités.

À l'Escadron 282 Rivière-du-Loup, les passionnés de l'aviation apprécieront les activités de vol, ceux de plein air profiteront des cours de survie en forêt, les artistes et les grands orateurs pourront s'exprimer à travers le programme de musique et d'art oratoire. Les amateurs de sports apprécieront le programme d'éducation physique, le biathlon ainsi que le tir de précision de style olympique.



Chaque cadet de l'Air de l'Escadron 282 Rivière-du-Loup aura la chance de participer à des activités de vol. Les plus mordus de l'aviation pourront même obtenir leur brevet de pilote privé, que ce soit à titre de pilote de planeurs ou d'avions.

Enfin, plusieurs cadets de l'Air de l'Escadron 282 Rivière-du-Loup auront la possibilité de participer à des camps d'été, des emplois d'été et des échanges internationaux.

Tu peux t'inscrire dès maintenant à l'adresse électronique escadron282@videotron.ca. On recommence le 1<sup>er</sup> septembre.

C'est gratuit!



418-862-2400, poste 7



escadron282@videotron.ca



Escadron 282



### **BERCE DU CAUCASE**

Avec le retour de l'été, OBAKIR reprend sa lutte contre l'envahissante berce du Caucase.

La berce du Caucase développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la Ohakin croissance des plantes indigènes Québec. Le contact



avec sa sève, combiné à la lumière du soleil, occasionne des lésions cutanées parfois graves semblables à des brûlures. Elle est donc susceptible de blesser les personnes et les animaux qui la touchent.





### **FRAUDE DE TYPE « GRANDS-PARENTS »**

Dernièrement, les enquêteurs des postes de la Sûreté du Québec du KRTB ont ouvert près d'une dizaine de dossiers de fraude de type « Grands-Parents ». Au moins sept personnes ont subi des pertes monétaires s'élevant à quelques milliers de dollars, mais plusieurs autres personnes auraient été approchées par les fraudeurs sans toutefois mordre à l'hameçon.

La Sûreté du Québec désire rappeler aux aînés quelques conseils de prévention pour réduire les risques d'être victime de fraude de type « Grands-Parents ». Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes.

Dans les fraudes « Grands-Parents » ou « petit-fils », les suspects utilisent souvent la même approche auprès de la personne âgée : ils communiquent avec elle par téléphone en personnifiant être leur neveu, petit-fils, un policier ou un avocat et demandent quelques milliers de dollars pour procéder à la libération de la personne présumée incarcérée ou être impliquée dans une collision. Ils profitent de la vulnérabilité de la personne âgée pour lui mettre de la pression en jouant avec ses émotions.

Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs tentent de mettre de la pression sur leur victime. Dans certains dossiers récents, ils allaient même jusqu'à envoyer quelqu'un chercher l'argent chez la victime pour payer la présumée caution. C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque:

- ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité;
- si un individu prétend agir au nom d'un organisme, communiquez directement avec l'organisme ou une personne en autorité au sein de l'entreprise pour la fraude du président;
- ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité;
- lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur-le-champ), posez-vous des questions, ne lui faites pas confiance;
- posez des questions personnelles auxquelles seul votre proche serait en mesure de répondre et éviter de fournir des informations sur la personne ;
- appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire qui vous a été présentée.

La Sûreté du Québec invite le public à consulter la section *Conseils* de son site Web <a href="https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention/">https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention/</a> afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou de consulter le site web du Centre antifraude du Canada au <a href="https://www.antifraudeentre-centreantifraude.ca/">https://www.antifraudeentre-centreantifraude.ca/</a>



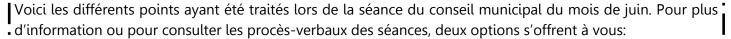
Audrey-Anne Bilodeau, sergente Agente d'information Service de la diffusion et des relations médias Sûreté du Québec



Restons vigilants!

Depuis le début de l'été, vous croyez avoir aperçu des cadets de la Sureté du Québec sur le territoire de L'Isle-Verte? Vous avez vu juste! Ceux-ci sillonnent les rues de la Municipalité et font des tournées dans les parcs ainsi que dans les événement afin de discuter avec les citoyens et faire de la sensibilisation!

## Séance du conseil municipal



- → Rendez-vous sur le site Web de la Municipalité en cliquant sur le lien suivant: Procès-verbaux.
- → Rendez-vous directement au bureau municipal sur nos heures d'ouverture pour avoir accès à la version papier.

#### <u>Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte</u> <u>Mardi 13 juin 2023, à 20 h</u>

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023
- 3. Administration générale
  - 3.1 Ratification et approbation des déboursés et des comptes à payer
  - 3.2 Dépôt d'un état financier trimestriel
  - 3.3 Acceptation de la soumission de Accès Serrurier pour la mise à jour du système de clés
  - 3.4 Adoption du Règlement 2023-197 concernant le stationnement
  - 3.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-198 Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats, abrogeant le règlement 2000-02, Règlement ayant pour objet la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses à l'égard de : secrétaire-trésorier, secrétaire-trésorier adjoint et contremaître municipal
  - 3.6 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables
  - 3.7 Acceptation des soumissions de Horizons Chasse et Pêche inc. pour la trappe de castors et le démantèlement de barrage
  - 3.8 Vente du terrain #59 dans le développement résidentiel de la rue La Noraye
  - 3.9 Autorisation de dépôt d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la construction d'un abri d'abrasif
  - 3.10 Emprunt temporaire Achat d'un camion de déneigement neuf et ses équipements
- 4. Première période de questions
- 5. Voirie municipale eau potable et eau usée
  - 5.1 Confirmation d'embauche journalier au travaux publics, poste étudiant Victor Dionne
  - 5.2 Acceptation d'une soumission pour procéder à l'inspection et fournir un carnet de santé du garage municipal
  - 6. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 6.1 Confirmation d'embauche aide-animatrice du terrain de jeu Pascale April
  - 6.2 Acceptation de la soumission de Sophie Fleurant pour le lignage du terrain de basketball au parc Samuel-Côté
- 7. Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure 2023-078 pour le matricule 9515-97-1538
- 8. Incendie, sécurité publique et sécurité civile
- 9. Affaires nouvelles
- 10. Deuxième période de questions
- 11. Clôture et levée de la séance



## VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse: 150, rue Saint-Jean-Baptiste (presbytère), L'Isle-Verte

418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

## **HORAIRE**

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h** 

## **CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)**

418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

## **HORAIRE DES MÉDECINS**

**MOIS D'AOÛT** 

MOIS DE SEPTEMBRE

À venir.

Dr Caron: 1, 8, 15, 22 et 29 août (à confirmer)

Dr Munger: 2 et 9 août

## **PHARMACIE**

Adresse: 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone: 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne





## BÉNÉVOLES RECHERCHÉS POUR LE TRANSPORT MÉDICAL

Vous seriez intéressé(e) à offrir quelques heures pour ce service?

Contactez directement le Centre d'Action bénévole des Seigneuries au 418 867-3130, poste 211.



## Santé et services sociaux



L'été est arrivé avec ses moments de rassemblements et d'activités de plein air. Les conseils suivants vous aideront à profiter de la belle saison en toute sécurité!

#### Évitez les maladies liées à la chaleur

En période de chaleur accablante, il est important de rester au frais et de s'hydrater.

Quels sont les signes et les symptômes d'une maladie liée à la chaleur?

- L'épuisement par la chaleur peut causer des éruptions cutanées, des crampes musculaires, des étourdissements ou l'évanouissement, des nausées ou des vomissements, la transpiration abondante, des maux de tête, une soif extrême, une urine foncée et une diminution du débit urinaire. Si vous manifestez l'un de ces symptômes en période de chaleur accablante, dirigez-vous immédiatement vers un lieu frais et buvez de l'eau préférablement;
- Le coup de chaleur se manifeste par une température élevée du corps, la confusion et le manque de coordination, des étourdissement ou l'évanouissement, aucune transpiration, mais la peau rouge et très chaude. Le coup de chaleur est une urgence médicale! Composez immédiatement le 911.

Pour savoir comment intervenir, prenez connaissance de la page Web <u>Les premiers soins à prodiguer en cas de coup de soleil et de maladie liée à la chaleur</u>.

#### Prévenez les intoxications alimentaires

Le risque d'intoxications alimentaires augmente en été, car des bactéries nuisibles peuvent se multiplier rapidement dans des conditions chaudes et humides. Ces cinq principes vous aideront à prévenir les maladies d'origine alimentaire :

- Évitez la contamination croisée. Servez-vous de vaisselle, de planches à découper et d'ustensiles différents pour la viande crue et la viande cuite ainsi que pour les fruits et les légumes;
- **Réfrigérez.** Ne laissez pas les aliments à la température ambiante durant plus d'une heure pendant les journées estivales chaudes. Tenez la glacière loin de la lumière directe du soleil et évitez de l'ouvrir trop souvent;
- **Séparez.** Mettez la viande, la volaille et les fruits de mer crus dans le fond de la glacière, dans des contenants ou des sacs de plastique refermables, afin d'empêcher les jus de couler sur les autres aliments:
- Nettoyez. Lavez vous les mains et adoptez des techniques de nettoyage adéquates;
- **Cuisez.** La chaleur tue les bactéries. La viande, la volaille et les fruits de mer doivent être cuits à une température sécuritaire de cuisson interne afin d'éliminer les bactéries. Servez-vous d'un thermomètre numérique pour aliments pour vérifier la température.

Pour les amateurs de barbecues, n'oubliez pas de vérifier régulièrement l'état de votre brosse en métal

À force d'être utilisées à répétition, les brosses à poils métalliques très populaires pour nettoyer les grilles de barbecue peuvent perdre des poils. **Ces poils en métal, s'ils sont ingérés par accident, peuvent causer de graves risques pour la santé**.





## **AOÛT 2023**

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	<b>△</b> • 2	3	4	5
6	7	8	9	Nouvelle exposition à la Cour de circuit	11	12
13	14	Deuxième période ventes de garage (fin : 25 août)	<b>△</b> • 16	\$\frac{17}{\pi}\$  Spectacle \(\hat{a}\) la  Cour de circuit	18 Fin du terrain de jeu	19 * Spectacle à la Cour de circuit
20	21	♠ 22 <b>○</b>	â 23	24 <b>^</b>	25	26
27	28	<b>♠</b> 29	△ • 30 ■	31		

## **SEPTEMBRE 2023**

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4 Fête du travail Bureau municipal fermé	<b>♠</b> 5	6	7	8	9
10	11	♠ 12 ♠	△ → 13	14 <b>^</b>	15	16
17	18	<b>♠</b> 19	<b>1</b> 20 <b>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</b>	<b>↑ ♦</b>	22	23
24	25	<b>♠</b> 26	△ P 27	28 <b>A S</b>	29	30

Légende :

Collectes (matières recyclables  $\Delta$ ; matières organiques  ${\mathscr P}$ ; ordures ménagères  $\widehat{{\mathbb m}}$ )

Séances du conseil municipal ; Présence de l'inspectrice en bâtiment î; Bibliothèque ; Événement ponctuel ★
Pour tous les détails au sujet des activités, rendez-vous sur notre site Internet dans l'onglet Loisirs et vie communautaire →
Activités de loisirs.

## Coordonnées et horaires



# Bureau municipal 141, rue Saint-Jean-Baptiste JOURS AVANT-MIDI APRÈS

	<u> </u>	•
JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

### **CALENDRIER DES COLLECTES**

Ao	ût -					
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## Friperie du Nordet 143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Mercredi et vendredi	13 h à 16 h 30
Jeudi	13 h à 20 h
Samedi	13 h à 16 h

Se	ptei	nbr	e –			
D	_	M		J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## Bibliothèque municipale Robertine-Barry 136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309 \*HORAIRE EN PÉRIODE ESTIVALE - jusqu'au 13 septembre 2023\*

JOURS	HEURES
Mercredi	19 h à 20 h

00	tob	re				
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	1	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Toutefois, si vous décelez des erreurs, n'hésitez pas à nous en faire part, nous ne sommes pas infaillibles! De plus, prenez note que certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes nous arrivent à l'occasion en format PDF, il nous est donc impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.